



Assemblée générale

UN LIBRARY

JUN 9 1989

UNISA COLLECTION

A

Distr.  
GENERALE

A/44/321  
14 juin 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 112 de la liste préliminaire\*

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

Lettre datée du 14 juin 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission Permanente  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé d'une communication faite à l'ouverture d'une réunion ministérielle extraordinaire du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, tenue à Londres le 18 mai, par le Ministre britannique de l'intérieur, qui a présenté dans leurs grandes lignes les nouvelles mesures prises par le Gouvernement britannique à l'appui des efforts déployés sur le plan international pour combattre l'abus et le trafic illicite des drogues.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce résumé comme document de l'Assemblée générale au titre du point 112 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires

(Signé) John BIRCH

\* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Initiative britannique relative aux drogues

A la réunion ministérielle extraordinaire du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, tenue à Londres le 18 mai 1989, le Ministre de l'intérieur, S. E. M. Douglas Hurd, a exposé les nouvelles mesures que prenait le Gouvernement britannique à l'appui des efforts déployés sur le plan international pour combattre l'abus et le trafic illicite des drogues. (Le Groupe Pompidou réunit des représentants de 19 pays qui s'efforcent ensemble de coordonner les actions menées en Europe occidentale pour tout ce qui touche à l'abus et au trafic illicite des drogues.)

Ces mesures, qui témoignent de la conviction du Gouvernement britannique qu'il faut faire davantage pour renforcer l'action internationale dans ce domaine, sont les suivantes :

- a) Contribution extra-budgétaire de 500 000 livres sterling, sur deux exercices (1989/90 et 1990/91), à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. Cette contribution servira à financer les travaux relatifs à la réduction de la demande réalisés par les organes de lutte contre la drogue de l'ONU, à faciliter l'application de la nouvelle Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et à promouvoir la formation aux techniques de répression;
- b) Détachement pour un an, par le Gouvernement britannique, de deux administrateurs auxiliaires, le premier auprès de la Division des stupéfiants et le second auprès du Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, avec la possibilité, dans le cas du premier, d'en prolonger le détachement d'un an;
- c) Mise en place envisagée de nouveaux moyens de formation aux méthodes de lutte contre le trafic illicite des drogues, à l'intention du personnel des douanes des pays de production ou de transit. Il s'agira dans un premier temps d'une série d'enquêtes à affectuer pendant les prochains mois pour déterminer les besoins de formation, en vue d'établir le programme de formation lui-même, qui commencera en avril 1990;
- d) Octroi, pendant les trois prochaines années, d'une aide extérieure (jusqu'à concurrence de 2 millions de livres sterling) pour la lutte contre la drogue, en partie sous forme bilatérale et en partie par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, afin d'améliorer l'équipement et la formation des services de répression dans les pays de production ou de transit de la cocaïne;
- e) Proposition d'accueillir à Londres en 1990 une grande conférence internationale chargée d'étudier les moyens de réduire la demande dans le contexte de la menace posée par la cocaïne, en vue de maintenir le dynamisme de la coopération internationale pour la lutte contre la drogue et de renforcer la volonté de réduire la demande.

M. Hurd a également formulé les observations ci-après :

- Les organes des Nations Unies chargés de la lutte contre la drogue jouent un rôle essentiel dans la coopération antidrogues internationale, mais les ressources dont ils disposent sont nettement insuffisantes. Le Gouvernement britannique estime qu'ils devraient bénéficier de crédits plus importants dans le budget actuel de l'Organisation des Nations Unies, et il continuera à oeuvrer dans ce sens. Nous espérons que d'autres l'appuieront auprès des organes compétents de l'ONU.
- Le Gouvernement britannique considère qu'il importe au plus haut point de renforcer les moyens de répression dans les pays de production et de transit de la drogue.
- Le Royaume-Uni est déjà l'un des principaux pourvoyeurs d'aide extérieure aux pays en développement pour la lutte contre la drogue, à la fois sur un plan bilatéral et par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Son intention d'accélérer le programme témoigne de l'engagement pris par la Grande-Bretagne d'aider les pays en développement dans ce domaine.
- Il est indispensable d'agir tout aussi vigoureusement pour tenter de réduire la demande. L'augmentation des crédits alloués au titre des services de traitement, des campagnes nationales de prévention et de l'éducation en matière de drogues montre la détermination du Gouvernement britannique d'apporter sa contribution à cette action. La conférence proposée pour 1990 sur la réduction de la demande de cocaïne attirera l'attention sur la nécessité d'agir plus fermement dans ce domaine.

-----